L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 7 AOUT 1889.

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si recommandées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

Convention pédagogique.

Le "Louisiana Educational Association se réunit aujourd'hui en Convention annuelle pour la sixième fois.

C'est à Ruston, Louisiane, que se tiendra cette session, qui se fermera après demain 9 août.

Il va sans dire qu'on y traitera les sujets qui intéressent le plus cette cause de l'Education, l'œuvre des grandes préoccupations actuelles de la Louisiane, des Etats-Unis, du monde entier.

Le discours de bienvenue sera prononcé par le juge Allen Barksdale, de Ruston, auquel répondra le juge A. A. Gunby, président de l'Association.

Puis viendront: Un poème, par Mme Charles Trousdale, de Monroe; Discours sur l'Education Publique en Louisiane, par l'hon. Jos. A. Breaux, surintendant de l'Education Publique de l'Etat de la Louisiane, Baton Rouge; *Report of Historian*, Mlle Kate Nelson, de Shreveport; Oraison, par l'hon E. N. Pugh, Donaldsonville, enfin un discours de l'hon. Walter H. Rogers, Nouvelle-Orléans, fermera cette première journée.

La seconde sera occupée par les discours suivants: Influence de la Presse sur l'Education, colonel T. Sambola Jones, Baton Rouge; Co-Education, Mme E. N. Sligh, Ruston; Etude comparative sur l'Education dans les Etats Unis, par l'hon. Warren Easton, Surintendant des Ecoles Publiques de la Nouvelle-Orléans; State Normal, par Mlle M. Washington, de Natchitoches, Louisiane; Avantages de l'Education de nos enfants dans les collèges de notre Etat, par le Professeur C. E. Ives, Ruston; Education supérieure de la femme en Louisiane, par Mme M. A. Garner, Lac Providence; discours par l'honorable juge S. D. McEnery, Nouvelle-Orléans.

TROISIÈME ET DERNIÈRE JOURNÉE: Discours de M. W. J. Millsaps, Monroe; L'art de lire, sa valeur et le moyen de l'encourager et de l'acquérir; *The Teacher and his environments*, par le Professeur S. Decatur Lucas, Delhi, Louisiane; Discours, par le Professeur H. E. Chambers, Nouvelle-Orléans; *Summer Normals*, par le Dr B. G. Cole, de Donaldsonville; Rapport du secrétaire correspondant, par Mme Mattie H. Williams, Shreveport; *Graded Schools*, par l'hon. Franklin Garrett, Monroe, *Temperance teaching in Public Schools*, par Mme W. H. Goodale (un nom qui n'est guère ici de circonstance) et *The test of a People's Progress*, par le colonel J. W. Nicholson, président de l'Université d'Etat, Baton Rouge.

Programme riche, sans nul doute, mais où nous regrettons de constater une importante lacune: pas un Essai, pas un Discours en Français.

Un nouveau Club Gymnastique.

Le *Columbia Athletic Club* qui vient de se former, quittait hier soir, à 8 heures et demie, son beau local de la rue St Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, pour faire sa première parade. Le début a été des plus brillants. Malgré le mauvais temps, tous les membres, on à peu près, avaient répondu à l'appel et la ligne en était longue, bien composée et marchant avec un ordre parfait.

Ce Club entre à peine en fonctionnement et cependant il compte déjà près de 500 membres, et le nombre des demandes d'admission est fort considérable. Ce qui prouve qu'on peut dire de lui, en paraphrasant le vers de Corneille:

Son rôle n'attend pas le nombre des années.

Et les meilleurs éléments semblent promettre le meilleur avenir à cette jeune organisation. En effet, tout ce monde-là se connait, c'est un vaste groupe d'amis, s'entendant à souhait.

Le local choisi par le Club est remarquablement distribué, les pièces vastes, bien aérées, bien éclairées y abondent et l'étendue du terrain, aboutissant à deux rues, St-Louis et Dauphine, y permettra une belle installation gymnastique, sans compter les détails de confort qui seront l'objet de soins particuliers.

En cela on peut se fier au désir des membres et aux officiers qu'ils viennent de se donner pour cette première année et dont voici les noms:

Président, J. J. Weinfurter; premier vice-président, Achille Blais; second vice-président, R. H. Cooper; trésorier, Jos. L. Brunet; secrétaire aux finances, L. F. Bonchereau; secrétaire aux archives, N. A. Wilt; grand marshal, A. Petitpain; collecteur, A. J. Flotte; aides du grand marshal, Geo. Laudumiey, J. Eichinger et F. Deverly.

Le Columbia Athletic Club a parcouru les principales rues de la Nouvelle-Orléans, musique en tête, et a bien voulu donner à l'*Abeille* une charmante sérénade dont nous le remercions.

L'humidité de l'atmosphère et des gouttelettes de pluie avaient quelque peu arrosé les clubistes, mais rentrés dans leurs salons, ils se sont dédommagés—*similia similibus*—par un autre arrosage aussi, mais beaucoup plus acceptable celui-là: un punch excellemment composé, préparant très gaillardement aux exercices gymnastiques qui, on s'en doute, n'ont pas eu lieu pour cette fois. On a libéralement toasté en honneur du nouveau venu, de tous ceux qui l'appuient, et, du fond de notre bureau, nous nous joignons, à sec par exemple, aux toasteurs de la rue St-Louis.

West End.

Le programme du concert de ce soir est des meilleurs. Un excellent choix de morceaux où l'on entendra des solistes de l'orchestre, et, avec eux, Mlle Bessie Gilbert qui jouera dans la seconde et la troisième partie.

Nous rappelons aux lecteurs que son engagement finit samedi prochain irrévocablement. Elle quitte la Nouvelle-Orléans dimanche.

—Nous appelons de nouveau l'attention sur l'annonce de Mme Gagnent, sage-femme, nouvellement arrivée de Paris, et qui, successeur de Mme Bauset, au coeur, vient reprendre ici sa profession.

Un commerçant parisien, octogénaire et millionnaire, vient de mourir dans son château, près d'Enghien.

Il avait perdu sa femme en 1845 et l'avait fait enterrer au pied du plus bel arbre de son parc, avec ces trois mots gravés sur le marbre funéraire:

"Attends-moi, Julie!"

L'attente de Julie a duré quarante-quatre ans, mais il faut ajouter que l'arbre est en sciure.

PEERLESS DYES [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1889.—Indications pour la Louisiane: Température stationnaire; pluie légère.

Température du 6 août 1889.
Thermomètre de B. & L. CLAUDEL, Opticiens.
No 148 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	74	23
Midi	78	26
3 P. M.	78	26
6 P. M.	76	25

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry J. McCave à Mme Vve Eloise Redmond.
Joseph Campo à Mlle Celina Keith.
August Klahst à Mlle Catherine Thomas.
John T. Holleman à Mlle Marie de Poyster.
John C. Wilhelm à Mlle Rosanna McMahon.
Gabriel Gonzales à Mlle Margaret Taylor.
Joseph Raymond, Jr., à Mlle Nancy E. Gould.

Naissances.

Mme Vicenzo Stoffri, une fille.
Mme Homer Arceneaux, une fille.
Mme Ernest H. Walt, un garçon.
Mme Isidore Bar, un garçon.
Mme J. Sidney Leclerc, un garçon.
Mme William Ayder, un garçon.
Mme Thos. J. Seibert, un garçon.
Mme Jacob Hartsman, une fille.
Mme Achille Charon, une fille.
Mme Antonio Mazzera, un garçon.
Mme John Schneider, un garçon.

Décès.

Frederick L. Schnell, 24 ans, rue Pauline, près Chartres.
Missouri Myoping, 5 mois, rues Union et France.
Emeline Hale, 80 ans, 80 rue St-James.
Mlle Janet Baumiller, 14 ans, 262 rue des Magasins.
Mme Anna Stiiger, 64 ans, 66 rue Sixième.
Stanislas Menard, 63 ans, 474 1½ rue Jackson.
Lillie Telford, 3 mois, rues Union et Royale.
Alice Soubet, 1 mois, rue Miro, près St-Pierre.
Josephine Schmaltz, 4 mois, rue Dryades, près Sixième.
Rosa Fischer, 14 jours, 516 rue St-Louis.
Mme Mary Henderson, 22 ans, 12 rue de la Paix.
Ella Goff, 16 ans, rue de Chartres, près Esplanade.
Mabel Van Pelt, 6 heures, 994 1½ rue du Camp.
Mlle Josephine Charles, 77 ans, rues Washington et Dupré.

Le drapeau de la diphthérie a été posé aux endroits suivants: rue Rochebiave, entre Canal et Gasquet, et No 325 rue Dumaine.

Cour Civile.—Mme Marie E. Wallace contre Geo. W. Stockton, en séparation de biens.

Paul E. Fourchy contre Chas. Beaulieu, pour $150.

John Gauche fils contre D. H. Holmes, pour obtenir une injonction.

Amos Luria contre Peirson, Moylan et autres, pour $523.

Mme Caroline Flettrich contre J. Ellerbush, pour $774.

Les successions L. Wibray et Blanche Paul sont ouvertes.

Accident.—Hier, à 3 h. 30 de l'après-midi, au pied de la rue Girod, un serre-frein du nom de Joe Handy, qui couplait des chars à la gare du Southern Pacific, a eu la main écrasée entre les wagons.

Les Réguliers.—Les prisonniers de la paroisse Lafayette y ont été ramenés sous la conduite du shérif Broussard. Ils ont quitté la prison de paroisse à 10 heures 30 et sont partis par le chemin de fer de Morgan. L'instruction préliminaire de l'affaire aura lieu le 12 courant.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire et les laitiers—Mesures de rigueur—M. Dudenhefer prend la parole et est rappelé à l'ordre pour propos insultants—Nominations, Etc.

Le Conseil a tenu hier soir sa première séance mensuelle sous la présidence de l'adjoint, M. J. G. Clark. Vingt membres répondent à l'appel et le secrétaire Manning donne lecture du message du maire, ainsi conçu:

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 3 août 1889.

2. Rapport du commissaire de police et des édifices publics relativement à la nomination d'un commissionnaire de la cour criminelle et au travail des prisonniers du police jail.

3. Communication de citoyens du 6me district, habitant dans le voisinage du Orange Grove, lesquels se plaignent des pique-niques qui s'y donnent et qui ont tout le caractère d'un bris de paix.

4. Communication de l'avocat de la ville dans laquelle il donne au Conseil le résultat de son enquête au sujet des accusations portées contre la N. O. Belt R. R.

5. Cautionnement de Chas. M. Williams, sous-surveillant, pour être approuvé par le Conseil.

6. Communication de M. John Henry Rielly, qui demande le poste d'inspecteur des chaudières à vapeur, conformément aux provisions de l'ordonnance No 3835, C. S.

Le maire informe le conseil de la nomination de Reuben F. Whitmare, d'Alcoi du département du feu du 3ème district, en remplacement de W. D. Colbert, démissionnaire.

Le maire soumet un message spécial ainsi conçu:

Messieurs,

Il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la triste situation créée par la conduite des laitiers habitants dans les limites de la ville, et de vous demander l'adoption d'une ordonnance pouvant être mise en vigueur pour la défense des droits et des intérêts des citoyens en général, contre le nombre relativement infime des mauvais sujets qui empêchent le drainage de la ville, violent la loi, attaquent la police quand elle tente de les arrêter. Depuis plus d'un an le Conseil a étudié la question des bestiaux errants. On a entendu les propriétaires de bestiaux et finalement on a adopté une ordonnance dont les provisions sont aussi peu vexatoires que possible.

Cependant cette ordonnance elle même a été violée, la loi méprisée et les propriétaires de bestiaux et leurs employés se sont rendus coupables de tous les crimes, depuis celui de laisser errer leurs animaux jusqu'à tenter d'assommer les agents. Plusieurs agents souffrent maintenant de blessures qui leur ont été infligées par ces gens.

Etant donné le nombre peu considérable des agents, il n'est pas possible de répartir ces hommes de façon à faire exécuter la présente ordonnance sur une aussi grande surface que celle comprise dans les limites assignées, alors qu'un simple signal amène sur les lieux où l'on tente d'opérer des arrestations, un nombre vingt fois plus considérable d'hommes armés que la police et les employés des fourrières.

Reste à savoir si les 247,000 habitants qui ne possèdent pas de bestiaux et paient presque toutes les taxes, doivent souffrir par la faute des 3,000 autres qui possèdent du bétail. Le temps est passé où l'on supportait ces gens réfractaires à la loi. La Nouvelle-Orléans ne doit pas être plus longtemps un pâturage, et puisque les laitiers ne veulent pas obéir à une ordonnance dont les clauses sont peu exigeantes, ils doivent être chassés de parmi nous ou forcés d'enfermer leurs bestiaux dans des enclos construits à leurs frais.

Je demande que dans le plus bref délai soit votée une ordonnance prolongeant les limites des fourrières jusqu'aux limites de la ville et forçant les laitiers et propriétaires de bestiaux à les tenir enfermés. Avec une semblable ordonnance il n'est pas impossible, même avec un nombre restreint d'agents, de mettre fin à ces pratiques, de protéger notre population et assurer le drainage de la ville.

Mon avis est que l'ordonnance ne saurait être trop sévère et que même elle devrait défendre de garder dans les limites de la ville plus de deux ou trois têtes de bétail. Par leurs actes, les propriétaires de bestiaux se sont mis hors la loi et ont prouvé qu'ils ne se souciaient guère que de leurs intérêts; ils ne méritent par conséquent la considération d'aucun des citoyens de la Nile-Orléans.

JOS. A. SHAKSPEARE,
Maire.

Référé au comité de salubrité sur motion de M. Delavigne.

M. Dudenhefer espère que quand viendra la discussion de la question, devant le comité, d'autres personnes que M. Delavigne et ses amis seront invitée à la séance. S'adressant à M. Delavigne: "C'est vous qui avez tué cet homme et vous qui êtes les mauvais sujets."

M. Delavigne se contente d'appeler l'attention du président sur les paroles vives de M. Dudenhefer.

M. Finlay annonce que toute personne qui exprimera le désir d'assister à la séance du comité y sera admise. C'est un privilège qui n'a jamais été refusé à personne.

Invitation de la Eagle Lodge No 2529, K. of H., à assister demain à sa fête.

Invitation de la Audubon Agricultural Association à assister à sa réunion demain, au Parc Audubon.

Un congé de dix jours est accordé au sergent d'armes M. J. Hurley, et M. Britain, au nom du Conseil, salue l'ancien de reconnaissance ses précieux services de M. Hurley.

Rapport du commissaire Lèche sur les travaux de son département pendant le mois.

Un congé de 7 semaines lui est accordé. M. Madden demande que pendant [illegible]

cette période les appointements soient supprimés, mais le conseil rejette cette motion.

Rapport du contrôleur pour le mois de juillet 1889:

Balance au 1er juillet	$ 70,290 59
Recettes	659,843 69
	$730,143 28
Dépenses	649,822 18
Balance	$ 80,321 10

Rapport du contrôleur pour la perception des amendes par le shérif criminel pendant le mois de mai:

Recettes	$ 267 50
Dépenses	123 70
Balance	$ 143 80

Cette balance a été versée au trésor.

Le département du feu du 5me district appelle l'attention du Conseil sur la violation du contrat par la ville en ce qui concerne son obligation de maintenir les stations de pompes en bon état.

Rapport favorable du comité d'organisation au sujet des nominations suivantes:

A. Fasende, surintendant général en remplacement du général Wm Pierce.

P. O. Guérin, surintendant des districts inférieurs, en remplacement de F. F. Fasende.

E. Crippen, mécanicien de la machine Bienville, en remplacement de E. Comart.

Les nominations sont confirmées, ainsi que celle de M. N. Fairfax comme membre du bureau de contrôle de la Maison de correction des garçons.

Le comité des contrats annonce que les travaux de peinture des marchés ont été exécutés convenablement.

Le comité des rues et débarcadères se prononce favorablement au sujet de la demande par la compagnie de Morgan d'établir certains embranchements rue Front.

Sur motion de M. Delavigne, on procède à l'élection de deux des membres du Bureau des Ecoles dont le mandat expire le mois prochain.

Sur motion de M. Delavigne, le Dr Geo. Howe est élu à l'unanimité pour le 3me district.

Sur motion de M. Landry, M. Chas G. Andry est élu unanimement pour le 2ème district en remplacement de M. Grima.

Les locataires des marchés rappellent au Conseil que la ville néglige de faire fermer les marchés privés sis en deçà des limites.

Adoption des ordonnances relatives aux finances.

Le comité de finances propose d'inscrire de nouveau aux rôles de mars et avril 1888 le nom de McCoyone. Voté.

Le même comité propose d'autoriser l'avocat de la ville à régler la question de ces rôles selon les moyens proposés par le Conseil et exposés dans sa lettre au comité. Voté.

Le même comité demande que M. W. J. Comerford reçoive hebdomadairement sa commission sur les taxes de 1888, perçues par lui. Voté.

Le comité de police propose de changer les "fire limits" en insérant après les mots Liberty Road: "Jusqu'à Chippewa, de Chippewa à Melpomène et St-Thomas, etc." Voté.

M. Prague propose de demander au commissaire Lèche de réparer la rue Front, entre Canal et Gravier, le paiement devant être effectué sur le budget de 1890. Voté.

L'ordonnance autorisant la compagnie de Morgan à construire des embranchements sur les rues Front et Delta est votée par 20 contre 3, après longue discussion.

L'ordonnance de M. Delavigne ayant trait à la mise des bestiaux dans des parcs enclos est rejetée par 15 contre 8, un vote de 16 étant nécessaire à son adoption. Ont voté non: Borman, Claiborne, Dudenhaffer, Haag, Hymel, McAdam, Prague et Stockton.

M. Stockton propose de défendre aux propriétaires de véhicules de se servir de timbres. Sont exceptées, les voitures d'assurance, d'ambulance, les pompes et les wagons de police. Voté. Sur motion on reconsidère le vote et l'ordonnance est renvoyée au comité, M. Landry ayant fait observer qu'elle frapperait aussi les chars électriques et les vélocipèdes.

L'ordonnance autorisant le Clipper Saw Mill à reconstruire à ses frais la voie en bois de la rue Willow est votée.

L'ordonnance ayant pour objet d'autoriser les bouchers des 6me et 7me Districts à établir un abattoir à Carrollton est rejetée par 15 contre 5.

M. Clarke propose de faire vérifier la pression de l'eau fournie par la compagnie des eaux. Voté.

Pétition de la N. O. & Texas R. R., Co., pour obtenir l'autorisation d'établir des embranchements rue Poydras entre Clara et Willow.

Le maire est autorisé à signer le contrat avec M. J. McNally pour la réparation de la Cour Civile de District.

Le comité de finances propose de passer un contrat avec Otto Briede pour la construction d'une voiture cellulaire au prix de $575. Voté.

Le comité de contrats propose de demander au contrôleur d'annoncer qu'il est prêt à recevoir les soumissions d'offres pour la réparation des marchés aux frais des locataires, ceux ci ayant négligé de faire les réparations. Voté.

Le comité des rues et débarcadères propose de demander une soumission d'offres pour le pavage des trottoirs de la rue Carondelet, de Berlin à Milan, avec le pavage Schillinger. Voté.

Adoption d'une motion de M. Hauer en vertu de laquelle les propriétaires sont tenus de faire enlever l'herbe qui croît devant leurs portes.

Le Conseil ajourne au 27 août.

La grève.—La grève des plâtriers est presqu'aussitôt finie que commencée, par suite de l'obligation dans laquelle se trouvent les architectes pour livrer leurs travaux, de faire cette dernière toilette aux immeubles dont ils ont l'entreprise.

La demande qui ne représentait en somme qu'une augmentation de 25 sous a été acceptée, ainsi que celle des manœuvres qui se trouvent ainsi augmentés de 50 sous. Les plâtriers s'opposent à cette augmentation qui leur semble exagérée, ainsi qu'à l'emploi exclusif des membres de l'Union, dont quelques uns ne méritent pas ce salaire.

Les entrepreneurs ont fait momentanément ce sacrifice pour pouvoir terminer les bâtiments dont la construction est avancée et l'achèvement pressé, mais ce pas franchi, il est peu probable qu'ils puissent retourner en arrière.

Sullivan.—Sullivan n'a pas été admis à fournir caution et a été emmené sur l'ordre du juge Campbell, de la Cour Suprême, dans le comté de Marion, pour être à la disposition du juge de paix de Purvis. Le gouverneur Lowry qui se rendait à Méridien, l'avocat de district Neville, l'avocat-général Miller et Me S. S. Calhoun, avocat de Sullivan, étaient dans le train qui emmenait Sullivan.

Une foule considérable attendait l'arrivée du train à la gare de Méridien et c'est à grand peine que l'on est parvenu à la traverser pour se rendre à l'hôtel St-Charles.

Contrairement à l'avis de l'avocat de district Neville, Me Calhoun pense que le juge de paix a juridiction en la matière et pu rendre sur cette affaire une décision finale.

Les pompiers des 6me et 7me Districts.—Dans une entrevue à laquelle assistaient quelques membres du Board of Underwriters, M. Alex. Wins, chef des pompiers du Sixième District, et M. Dahmer, chef de ceux du Septième, ont exprimé leur étonnement de ce qui s'était passé pendant un récent incendie où les pompiers du Sixième District avaient refusé le concours de ceux du Septième.

Au dire des deux chefs, il n'existe, non seulement entre eux, mais même entre leurs hommes, aucune animosité de nature à expliquer ce malentendu. Les deux chefs se sont quittés après promesse de s'entr'aider de leur mieux chaque fois que les circonstances l'exigeraient. Voilà, certes, une entente à laquelle on ne peut qu'applaudir.

M. Henry C. Minor candidat républicain au Congrès.—Enfin la question de candidature républicaine est réglée pour le troisième district congressionnel. M. Henry C. Minor a été nommé, à l'unanimité, par la convention qui se tenait à Franklin, tout autre candidat s'étant retiré. Reste à vider celle de l'élection, et nous croyons que la lutte sera vive, le candidat démocrate ayant une infinité de chances de succès.

Quant au choix de M. Minor, il est difficile de le critiquer; la Convention républicaine n'en pouvait faire de meilleur. Le candidat est un homme du pays; il appartient à une ancienne famille fort connue, fort honorable; il a d'excellentes relations dans la société louisianaise. C'est, d'ailleurs, un de nos grands planteurs; il a de graves intérêts engagés dans notre industrie sucrière, qu'il saurait défendre au Congrès, s'il était élu.

M. Minor est propriétaire de la grande habitation Southdown, tout près de Houma, paroisse Terrebonne. Il est très-estimé dans la contrée qu'il habite et à laquelle il a rendu de véritables services. Il ne s'est jeté que depuis quelques années dans la politique, et c'est un de ces républicains qui rendraient ce parti acceptable, même au Sud, s'il [illegible] des hommes.

Mort.—S. Springer qui avait été blessé dans la bagarre des laitiers avec les agents est mort hier à 2 heures p. m. à l'hôpital.

L'agent Schultz est à la prison de paroisse mais le maire s'est entretenu avec le chef de police pour obtenir sa mise en liberté sous caution.

L'affaire sera portée sans délai devant le grand jury.

Chute.—Hier soir, à 5 heures 45, une petite fille de 9 ans, Maria Passetti, est tombée sur un bras et s'est coupée à la jambe gauche, rue Gallatin, près Hôpital.

Paragraphes.—Un nommé W. J. Brady s'est blessé en passant la main gauche au travers d'une vitre au No 174 de la rue Carondelet.

—Frank Stokes, un morphinomane, a été arrêté parce que ses allures semblaient dévoiler un dérangement cérébral.

—Un nommé Justin Lesonge, accusé d'avoir poussé les laitiers à la révolte contre les employés des fourrières, a été arrêté et mis sous caution de $250.

—On a arrêté pendant le mois de juillet 1695 individus, dont 471 femmes. Il y a eu 102 accidents, 32 vols et 30 incendies.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Retours officiels des élections.

Paris, 6 août.—Les retours officiels des élections pour membres des conseils généraux, indiquent que 949 républicains et 489 conservateurs ont été élus.

Condamnation.

Paris, 6 août.—Un nommé Bonninger a été condamné aujourd'hui en cette ville à 12 ans de prison avec travaux forcés, et après son terme il subira un exil de dix ans de la France pour avoir vendu des documents diplomatiques à des agents allemands, lorsqu'il était employé au ministère danois à Paris.

Rente française.

Paris, 6 août.—Le trois pour cent est coté à 84 francs 90 centimes.

Révoltes en Crète.—Les autorités sont impuissantes à contrôler les insurgés.

Londres, 6 août—Une dépêche de Candie annonce que l'insurrection se propage en Crète.

Aujourd'hui les insurgés ont attaqué un détachement de soldats.

Des volontaires arméniens et musulmans ont porté secours à ceux-ci et une vive fusillade a eu lieu.

Les autorités sont démoralisées et ne peuvent contrôler les insurgés.

Les résidents chrétiens fuient l'endroit.

Le gouvernement a donné l'ordre aux forces navales de se tenir prêtes pour service actif.

Des centaines de réfugiés sont arrivés ici.

Le gouvernement a donné $200,000 pour venir à leurs secours.

Les Turcs arment les musulmans sur toute l'île. Un combat a eu lieu aujourd'hui à Heraclion entre les musulmans et les chrétiens. Il y a eu dix hommes tués de part et d'autre et plusieurs blessés.

Les troupes turques maintiennent une attitude neutre.

Nouvelles de l'Abyssinie.

Londres, 6 août—Des dépêches reçues de l'Abyssinie annoncent que Massavaly, toute l'Abyssinie, à l'exception de la province de Tigrée, ont fait leur soumission au roi Menelek, qui sera couronné en septembre. Le mois prochain, le roi envahira la province Tigrée.

Le procès Maybrick.

Liverpool, 6 août—Quand le procès de Mme Maybrick, accusée d'avoir tué son mari, a été repris ce matin, le juge a prononcé sa charge au jury, charge dans laquelle il s'est déclaré ouvertement en faveur de l'accusée.

La flotte anglaise.

Portsmouth, 6 août—La flotte anglaise est partie de Spithead aujourd'hui pour prendre part aux manœuvres navales.

La revue de la flotte anglaise.

Portsmouth, 6 août.—En prenant la mer les navires de guerre *Black Prince* et l'*Invincible* se sont heurtés à la hauteur de Spithead; tous deux ont été fortement avariés.

Arrestation du conseiller privé Kruger—Le Capitaine Wissman.

Berlin, 6 août—Le conseiller privé Kruger a été arrêté sous l'accusation d'être impliqué dans les fraudes navales.

Onze officiers de la marine sont partis aujourd'hui pour l'Afrique Orientale, afin de joindre l'expédition du capitaine Wissman.

Ils vont remplacer d'autres officiers qui ne peuvent plus faire un service actif, par suite de maladie.

Le général Grenfell—La campagne terminée.

Le Caire, 6 août.—Le général Grenfell retourne au Caire. La campagne est terminée.

La cavalerie est à la poursuite du seul Emir qui ait survécu à la bataille de samedi.

Celui-ci est dans les montagnes, près de Bellana, avec une force de 200 hommes.

Documents trouvés dans le camp de Wad-El-Jumi.

Le Caire, 6 août.—Un grand nombre de documents trouvés dans le camp de Wad-el-Jumi et sur les cadavres des cheiks tués dans la récente bataille, prouvent l'existence d'une grande trahison parmi les hauts fonctionnaires et les chefs de la société indigène en Egypte.

Le gouvernement grec.

Athènes, 6 août.—Le gouvernement grec a envoyé une Note circulaire aux Puissances, leur demandant d'intervenir pour rétablir l'ordre en Crète, autrement la Grèce sera obligée d'agir, afin de protéger ses sujets sur l'île contre les turcs.

Le steamer Neera rendu à ses propriétaires.

Zanzibar, 6 août.—L'ordre a été donné de rendre le steamer *Neera* à ses propriétaires. Ceux-ci paieront les frais encourus par ceux qui l'ont capturé.

Le *Neera* faisait partie de l'expédition du Dr. Peters, et a été saisi par l'amiral anglais Fremantle, conformément aux règlements du blocus.

Mort du général Philipovich.

Prague, 6 août—Le général Philipovich a succombé hier soir en cette ville, à une attaque d'apoplexie.

Le ministre des douanes au Canada.

Ottawa, Ont., 6 août—L'Hon. MacKenzie Bowell, ministre des douanes, a reçu un rapport complet de Victoria, au sujet du *Black Diamond*, qui a échappé à la vigilance des autorités américaines. Le dit rapport sera, en temps et lieu, soumis au Cabinet.

Le ministre des douanes.

Ottawa, Ont., 6 août—Le ministre des douanes déclare que les propriétaires de la goélette Black Diamond n'ont pas demandé protection, et que l'affaire ne sera pas soumise au cabinet avant qu'un rapport officiel ait été reçu par la malle.

Mort du Cardinal Massia.

Naples, 6 août—Le cardinal Massia est mort aujourd'hui en cette ville. Il était né en 1809 et avait été créé cardinal en 1884. Il a été cité pour le travail qu'il a fait comme missionnaire en Afrique.

M. Martinez Alonso.

Havane, 6 août—M. Martinez Alonso a été enlevé par des bandits près de Aguacate. Un poste de la garde civile a rencontré les bandits et leur ont livré bataille. Dans la confusion de la mêlée M. Alonso a réussi à s'échapper.

Kilrain.

Fortress Monroe, Va., 6 août—La nouvelle de l'arrestation de Jake Kilrain, le pugiliste, est sans fondement.

Le meurtre du Dr. Cronin.

Chicago, 7 août—On a pris cette après-midi la photographie de Martin Burke, accusé d'avoir assassiné le Dr. Cronin.

L'avocat général Longnecker et le chef de police Hubbard ont eu une entrevue avec le prisonnier, et l'on croit que celui-ci a fait des aveux très importants. Quelques questions ont été posées au chef de police Hubbard, qui n'a voulu ni admettre, ni nier le fait.

Arrestation du [illegible] Tate.

Birmingham, Ala. 6 août—Le *Age-Herald* vient de recevoir un télégramme annonçant que Dick Tate, le trésorier [illegible] du Kentucky, a été arrêté à Scottsborough Ala.

WASHINGTON.

Le Président Harrison.

Washington, 6 août—Le Président et sa suite, les secrétaires Windom et Proctor, son secrétaire privé Halford, sont partis ce matin, à 9 heures 40 minutes, pour New York, en route pour Bar Harbor, Maine.

La loi sur la nationalité française.

Washington, D. C., 6 août—Une communication a été reçue du ministre américain Reid au département d'Etat, renfermant une copie de la nouvelle loi sur la nationalité française, que vient d'adopter la Chambre des députés.

Conformément aux clauses de cet acte, le fils d'un franco-américain naturalisé qui viendrait à naître en France, est Français; et comme la loi est silencieuse au fait de limitation sous ce rapport, il se peut qu'il y ait, d'après cette doctrine, plusieurs générations de Français nés aux Etats-Unis. Si elle était mise en vigueur par les autres nations européennes, pareille doctrine ferait de toute personne ainsi née aux Etats-Unis le sujet d'un autre pays.

La naturalisation à l'étranger d'un Français qui ne s'est pas conformé aux lois militaires est nulle, à moins qu'il n'ait obtenu préalablement l'autorisation du gouvernement. Les personnes nées aux Etats-Unis de parents français ne sont pas, par conséquent, des Américains aux yeux de la nouvelle loi et sont sujettes au service militaire en France.

Au sujet du droit de domicile en France, la nouvelle loi déclare que toutes les permissions données antérieurement à cet effet expireront dans cinq ans, à partir de la date de la loi actuelle, et aucune ne sera pas renouvelée en faveur de ceux qui, dans cette période, n'auront pas fait leur demande de naturalisation.

Cette stipulation affecte sérieusement tous les américains qui font des affaires quelconques en France.

Nominations.

Washington, 6 août—L'avocat-général Miller a nommé aujourd'hui Harry E. Probasco assistant-avocat des Etats-Unis pour le district sud de Ohio, et James Atkins, assistant-avocat dans le district de Georgie.

Le Secrétaire Tracy.

Washington, D. C., 6 août—Le secrétaire Tracy partira, cette après-midi, de Brooklyn, accompagné par son secrétaire naval, le Lieut. T. B. Mason et Mme Mason. La famille du secrétaire le rejoindra à Brooklyn, et ils prendront le steamer *Dispatch* pour se rendre à Bar Harbor, où ils passeront plusieurs semaines.

Le maître de poste général.

Washington, 6 août.—A la demande du maître de poste général, le secrétaire de la guerre a requis le quartier maître général de dire à ses subordonnés, de ne plus solder les bills télégraphiques du gouvernement, jusqu'à ce que les taux qui doivent être payés soient fournis par le maître de poste général.

Le Consul américain Ernest W. Smith.

Washington, D. C., 6 août—A la date du 4 juin, M. Ernest W. Smith, Consul des Etats-Unis à Mozambique, écrit au département d'Etat, que la canonnière portugaise Zave, est arrivée à Quilimane, ayant à bord le major Serpa Pinto et un état-major d'officiers pour diriger une expédition dans le lac Nyassa.

Des ingénieurs qui accompagnent l'expédition arpenteront une route pour un chemin de fer entre Shamo et Blantyre. Une escorte de 300 indigènes accompagnera l'expédition et prendra la direction de la rivière Shire.

On craint que le résultat de l'expédition n'entraîne à des troubles dans le pays et n'ébranle la paix et la bonne entente qui existe depuis si longtemps entre les indigènes Makololo et les marchands étrangers établis dans le pays.

Le Président Harrison.

New York, 6 août—Le train spécial ayant à bord le Président Harrison, est arrivé à 3 heures 20 minutes de l'après-midi à Jersey City. Le Président et sa suite occupaient le char-dortoir privé du président Roberts du Pennsylvania R.R. Cornelius N. Bliss et Charles F. Choate, président de la ligne de steamers de Fall River, sont allés au devant du Président Harrison et sa suite et les ont escortés au tug Belvedere à l'extrémité du môle de l'Adams Express.

Des salute de 21 coups de canon ont été tirés de Castle William et des forts Wadsworth et Hamilton.

M. L. N. Lovell, de la ligne Fall River, a rejoint les voyageurs au môle et huit hommes de couleur ont porté à bord du Pilgrim le bagage du président et sa suite.

Le Pilgrim est parti à 5 heures et demie de l'après-midi.

Mme Geo. Pendleton Bowler capturée par des bandits en Italie.

New York, 6 août.—Une dépêche spéciale de Cincinnati, Ohio, dit: "Avis a été reçu ici, cette après-midi, par voie de Bar Harbor, que Mme Geo. Pendleton Bowler a été capturée par des bandits, en Italie."

Elle est la veuve de Pendleton Bowler, de cette ville. Elle voyage depuis plusieurs années en Europe, résidant principalement à Paris et à Londres.

Mme Bowler a deux enfants, un fils déjà grand et une fille de 8 ans, qui généralement l'accompagnent dans ses voyages. A une certaine époque Mme Bowler occupait un cottage à Bar Harbor. Cette nouvelle a été transmise dans une lettre par un ami.

Des parents de Mme Bowler ne savent que penser de cette dépêche, car il y a déjà quelque temps qu'ils n'ont eu de ses nouvelles.

Situation à Haïti.

New-York, 6 août—Le *Times* de ce matin publie ce qui suit: Port-au-Prince, Haïti, 29 juillet: Légitime a fait égorger des prisonniers sur la Place du Marché. Hippolyte avance chaque jour. Maintes fois le chef du Sud s'est préparé à la faite, mais chaque fois les appels de la population et les représentations des généraux l'ont décidé à tenir un peu plus longtemps.

Plus d'une fois la guerre semblait être à sa fin, mais, à la suite de quelque exploit subit, l'espoir de nouveau semblait renaître dans le cœur des habitants épuisés, et ceux-ci redoublaient alors d'efforts pour arrêter la marche des forces du Nord.

Une peur, voisine de la folie, a semblé s'emparer des soldats de Légitime.

Ceux-ci refusent de faire face au feu et si cette insubordination se propage parmi les hommes du chef du Sud, Hippolyte pourra entrer dans la ville de Port-au-Prince sans résistance.

L'idée de faire quartier aux troupes qui se rendent n'existe plus; et la capture de soldats, d'un côté ou de l'autre, signifie quelque chose de pire que la mort.

Hippolyte a massacré 18 hommes qui sont tombés entre ses mains l'autre jour, et comme représailles Légitime a fait égorger des soldats d'Hippolyte sur la Place du Marché.

Les habitants de Port-au-Prince s'attendent au pire si les forces d'Hippolyte pénètrent dans la ville.

Cette idée crée une grande excitation dans la ville. Le désespoir s'est emparé d'un grand nombre de personnes, et d'autres attendent le dénouement avec indifférence.

Le système des signaux est observé sans trêve entre le consulat américain et les navires de guerre des Etats-Unis *Ossipee* et *Kearsarge*.

Hippolyte a réussi, jeudi dernier, à s'emparer des fortifications au-delà de La Coupe, mais il a été tenu en échec ensuite. Ses hommes se sont mis à faire immédiatement des retranchements, afin de fortifier leur position.

Le capitaine d'un steamer de la ligne Atlas et le consul américain ont assisté aux atrocités qui ont été commises et ont vu égorger les prisonniers sur la Place du Marché. Les Américains résidant à Port-au-Prince ne sont en rien alarmés. Les hommes de Légitime sont trop sous l'influence de la peur pour molester qui que ce soit.

Hippolyte exprime beaucoup de sympathie pour les Américains; il est douteux que ceux-ci soient molestés par les troupes d'Hippolyte si elles parviennent à occuper cette ville.

La Postal Telegraph Cable Co.

New York, 6 août—Les directeurs suivants du Postal Telegraph Cable Co. ont été élus aujourd'hui: John W. Mackay, W. C. Van Horn, Charles F. Mosser, Richard W. Dee, Albert Chandler, Baxter de Cotter, Edward C. Platt, George Ward et George Stevens.

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to increase their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50, [illegible]

CHEMINS DE FER

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7:05 am	No 1 Fast Mail	7:00 am
No 4 Coast	9:20 am	No 3 Coast	3:40 pm
No 6 Fast Mail	7:30 pm	No 5 Lim. Ex.	8:15 pm
No 7, Exc. di. manche	9:35 pm	No 8, Exc. di. manche	7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.	11:00 am	No 2 Passen.	9:15am
No 3 Chic. and N. O. Lim.	7:30 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex.	5:45pm
No 5, Exc. di. manche	9:45 pm	No 6, Exc. di. manche	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express	7:30 pm	No 51 California Express	8:00 am
No 54 R. R. Local	10:35 am	No 53 R. R. Local	5:30 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:00 am	No 2 Limited	8:35 pm
No 5 Fast line	6:30 am	No 6 Fast line	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1	8:00 am	No 2	[illegible]
No 3	5:45 pm	No 4	[illegible]
No 5	10:10 am	No 6	4:10 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Californ.	2:10 pm	No 20 Californ.	11:25 am
No 17 Local	5:05 am	No 18 Local	5:45 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—8:00 a. m., 4:00 p. m., 4:30 pm. Tous les jours excepté le dimanche—Pointe-à-la-Hache: 5:30 a. m., 5:00 p. m.
Dimanche seulement—Shell Beach—12:10 a. m., 8:10 pm. Dimanche seulement—Shell Beach—8:30 am, 6:00 am, 4:00 pm.

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON.
Le dimanche.
Arrivée ... 7:50 pm | Départ ... 7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée ... 9:00 am | Départ ... 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 7 AOUT 1889.

Ouachita River—M HANNA BLANKS, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Grand Lake—TECHE, à 5 P M
Point Menoir—MABEL COMEAUX, à 11 A M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

JEUDI, 8 AOUT 1889.

Bayou Goula—ASSUMPTION, à 12 M
Bayou Lafourche—JOSIE W, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 6 août—Le fleuve est stationnaire. Temps chaud. Arrivé, Ohio de Cincinnati. Départ, Kate Adams pour Arkansas City; Chouteau pour St-Louis.

Caire, 6 août—Le fleuve a 21 pieds 2 pouces et monte. Temps beau et doux. Arrivés, City of Providence de Natchez à 11 a m. Départ, City of Providence pour St-Louis à minuit.

Caire, 6 août, soir—Le fleuve a 20 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair et doux. Arrivée, My Choice de St-Louis à 1 p m; City of Providence de la rivière Tennessee à 6 p m. Départ, My Choice pour St-Louis à 6 p m; City of Providence pour St-Louis à 7 p m.

Louisville, 6 août—La rivière monte—3 pieds 2 pouces dans le canal; 5 pieds 9 pouces aux chutes. Temps beau et agréable.

Le soir—La rivière baisse—5 pieds 11 pouces aux chutes; 3 pieds 1 pouce dans le canal. Temps beau et agréable.

Evansville, 6 août—La rivière a 12 pieds 8 pouces. Temps clair.

Cincinnati, 6 août—La rivière a 17 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair; thermomètre 80.

Le soir—La rivière a 17 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et frais.

Pittsburg, 6 août—La rivière a 3 pieds 10 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Wheeling, 6 août—La rivière a 6 pieds 11 pouces et est stationnaire. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 6 août, 6 p m—Vent léger de l'est. Temps couvert. Arrivé à 7 h. du matin, steamship Harlan, capitaine Brown, de Bluefields; à 9 h. a m., steamship anglais Jos Oteri Jr, capitaine DeLeon, de Truxillo.

Départs—steamship Dianabeur pour Liverpool, Morgan City pour New York, Mexican pour Belfast et Bordeaux pour Havre et Anvers.

Marchés.

Paris, 6 août—Les rentes 3 pour cent 84 francs 90.

Londres, 6 août, 4 p m—Consols à 98 7/16 en compte et 98 1/2 à terme.

Havane, 6 août—Or espagnol 236 à 236 1/2. Change—ferme. Sucre calme.

New-York, 6 août—Coton calme. Middling Uplands 11 5/16. Middling Orleans 11 9/16. Futures—calmes et fermes à l'ouverture.

Clôture—calmes; août 10.70; septembre 10.35; octobre 10.08; novembre 9.96; décembre 9.97; janvier 10.06; février 10.08; mars 10.15; avril 10.20; mai 10.27; juin 10.35.

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 6 AOUT 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship [ang] Australian, Peters, Liverpool.
Steamship New Orleans, Holmes, New-York.
Steamship [ital] E. Pizzati, Pizzati, Truxillo.
Steamship Hooper, Philips, Progreso.
Steamship [am] Gussie, Otis, Bluefields.
Steamship El Monte, Quick, New-York.

ARRIVÉS.

Steamship City of Dallas, Reed Puerto Cortez, via Belize Honduras.
Steamship [ital] Jos. Oteri, Jr, DeLeon, Truxillo.
Steamship Harlan, Brown, Bluefields.

BATEAUX A VAPEUR.

Garland, Bunnish, Shreveport.
Warren, Kemble, Grand Lake.
E Hanna, Blanks, Ouachita.
Neptune, Koons, Bas du fleuve.
Mabel Comeaux, Voorhies, Amelia Pointe [en descente]. Pas de cargaison.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Australian—785 balles coton, 300 boucauts tabac, 36,000 boisseaux blé en grenier, 1900 douves et cargaison en transit.

PROGRESO—par steamship Progreso—30,000 boisseaux maïs en sacs, 56,001 pieds bois de cyprès.

BLUEFIELDS—par steamship Gussie—279 colis divers.

IMPORTATIONS.

BLUEFIELDS—par steamship Harlan—15,000 régimes figues bananes. Hendley Anderson, lot de marchandises en transit.

TRUXILLO—par steamship Jos Oteri Jr—9000 régimes figues bananes. 20,000 bananes, 10,000 Jos Oteri.

PUERTO CORTEZ VIA BELIZE—par steamship City of Dallas—13 200 régimes figues bananes, 3000 bananes, 1 barils limon.

Arrivages de produits.

SHREVEPORT—par steamer Garland—11 balles coton, 2763 sacs graine coton et fret assorti.

GRAND LAKE—par steamer Warren—19 balles coton, 3092 sacs graine coton et fret assorti.

MONROE—par steamer [illegible]—1 balle coton, 20 sacs graine coton et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—75 barils sucre, 65 barils mélasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—12 barils riz et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—108 barils mélasse, 125 sacs riz et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—394 sacs riz brut, 1960 sacs farine graine coton, 44 boucauts tabac et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—84 boucauts tabac et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—4 balles coton et fret assorti.

Par le Télégraphe.

New-York, 6 août 1889.
A A. Moulton et Co
Le steamship Hudson, capitaine H. R. Freeman, est arrivé de bonne heure ce matin.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Consignataires
Aster	Liverpool	[illegible]
Amazon	Liverpool	[illegible]
Cumberland	Havane	[illegible]
Chalmette	Floride	[illegible]
City of Dallas	New York	[illegible]
Hudson	Bahia	[illegible]
Harlan	Bluefields	[illegible]
Jos Oteri, Jr	Truxillo	[illegible]
Nymphea	[illegible]	[illegible]
Pius IX	Havre	[illegible]
Venetia	Barcelone	[illegible]
Ramon	Bordeaux	[illegible]
Whitney	[illegible]	[illegible]

BARQUES.

R K Weber	Brême	[illegible]
Rhodope	[illegible]	[illegible]

GOELETTES.

Cefalu	[illegible]	[illegible]
Garnock	Pensacola	[illegible]
Jos P Machece	Utila	[illegible]
Maria Luisa	Tuxpan	[illegible]
Santo Oteri	[illegible]	[illegible]

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Algiers, Mason .... parti 31 juillet.
Steamship Excelsior, Higgins .... parti 3 août.
Steamship Knickerbocker, Kemble .... parti 3 août.
Steamship El Dorado, Byrne .... parti 7 août.

LIVERPOOL.

Steamship Venezuelan, Higham .... parti 22 juin.
Steamship Caribbean, Dodd .... [illegible]
Steamship Norland Hall, Alexander ..... parti 4 juillet.
Steamship Counsellor, Long .... parti 6 juillet.
Steamship Californian, Pickthall ...... parti 13 juillet.
Steamship Editor, Chandler .... [illegible]
Steamship Texan, King .... parti 20 juillet.
Steamship Andean, Wrake .... parti 16 juillet.
Steamship Navigator, Woodcock .... parti 19 juillet.
Steamship Professor, Keller .... parti 27 juillet.
Steamship Mariner, Platt .... parti 20 juillet.
Steamship Darian, Watson .... parti 1 août.
Steamship Wm Cliff, Winder .... parti 2 août.

ANVERS.

Steamship Rover, Lesselo .... parti 27 juillet.

BORDEAUX.

Steamship Nero, Lesselo .... parti 1er août.

MONTEVIDEO.

Steamship Roman, Prince .... parti 26 juillet.

LONDRES.

Steamship Remington, Johnston .... parti 27 juillet.

COLON.

Steamship Roman, Alexander .... parti 20 juillet.

HAMBOURG.

Navire Siegfried, [illegible] .... parti 12 juin.

ARCHANGEL.

Steamship Legion .... parti 20 juin.

RIO DE JANEIRO.

Navire Amador, [illegible] .... parti 28 juillet.
Amelia Maxim, [illegible] .... parti 20 juin.

SERVEZ-VOUS du Chloro-Napthoeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les droguistes.
7juil—3 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annunciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Steib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 22,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté du 31 juillet 1889, Dossier No 22,017, pour le compte de la succession de Mme Rosina Steib, épouse décédée de Frederick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu:

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Harmonie et Pleasant désigné par la lettre B, et mesure 28 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 95 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une première profondeur du côté du lot A. de 36 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond et contenant de chaque côté 4 chambres et citerne, allée sur le côté, &c., et se loue $16 par mois.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet comme le dernier: propriété ci-dessus décrite et y attenante, et désigné comme le lot A et mesure 30 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 85 pieds 9 pouces, et une première profondeur de 36 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.

1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31

RUE HARMONIE.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet et en arrière de la propriété en dernier décrite et y attenant, désigné par la lettre C, et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.

UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouvert de en ardoises à double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pierre, décédé.

Dossier No 26,562. **A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent sur un congé daté du 25 juillet 1889, Dossier No 26 562 pour le compte de la succession de George Pierre, il sera vendu à l'encan:

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Marais et Villeré, désigné par le No 13 B et mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis, sur 111 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, avec dépendance ayant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et se loue à raison de $14.00 par mois, et connu comme le No 225 rue St-Louis.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Tremé et St Louis, et mesurant 40 pieds de face à la rue Conti et 40 pieds de largeur dans le fond, faisant face à une allée commune à ce lot et au voisin, sur une profondeur de 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur la face, sur les lots 24 et 129 pieds sur l'autre ligne, le dit lot étant composé de tous les lots 23 et une portion du lot 20.

Les améliorations comprennent un cottage en briques, recouvert en ardoises, à un étage et demi ayant double corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté et une chambre en haut, et dépendances avec 2 chambres de chaque côté, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée, etc., rapportant un loyer de $15 pour chaque côté et connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs assumeront, en outre de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

30 juil—30 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,

Nos 26 et 28 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,200.

A un crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,200, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, et devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Polite et les rues Royale, ci devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 2 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Le terrain No 2 mesure 22 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 20 pieds de largeur à l'arrière; sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 95 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 22 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 22 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 96 pieds du côté du terrain No 2, et 97 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart, arpenteur de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 2 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres, et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits. Il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à manger et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $12 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand cottage en bois, occupé par la Brasserie Southern Brewing Company comme réfrigérateur de bière, écurie et remise avec cour pour chevaux, wagons, etc., louant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juil—17 21 28 août 4 11 17

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles,

Nos 26 et 28 rue Delaronde, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Borne.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau: Nos 28 et 30 rue Royale—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Borne, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Seguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurent, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 13 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, salle, cuisine, citerne, hangar, et connu sous le numéro 26 de la rue Delaronde.

Le lot "B" mesure 26 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 6 chambres, cuisine, citerne, hangar, etc., connu comme le No 28 de la rue Delaronde.

Conditions—Comptant en payant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant John B. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juil—28 27 août 3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan.

—ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,251—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 12 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° L'emplacement de choix pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'îlet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, magasin à deux étages au fond, contenant six chambres, citerne, hangar et large cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un homme entreprenant, étant propre pour tout commerce en détail.

2. L'attrayant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et îlet à l'arrière de la propriété premièrement décrite, retiré de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, galerie de côté, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et accéléré du Sixième District; deux lignes de chars urbains passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garanties ordinaires au dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 juil—14 20 27—3 10 17août

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Charles Gémelin vs. Joseph Porter et sa femme.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 10,579.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. M. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. R. H. Marr, Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,

Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

Charles Gemelin vs. E. Williams.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,545—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. M. Price, juge de la Première Cour de Cité, agissant pour l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété saisie, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,

Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

E. Maloy vs Mme Susan Watkins.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 16,215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles, le VENDREDI, 9 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison. D'après un inventaire enregistré en mon bureau ci-annexé dans l'affaire ci-dessus numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,

Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

30 juil—30—août 4, 9

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency) Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. Le seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBeton, fondé de pouvoir (assignee) de E. S. Williams, pour $50,606 63. Cette action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas encore présenté les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.

Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Arenstein	M. Agnizzia
F. Alpuente	A. Aleixias
Joseph Bull	Joseph Brugers
W. Bayhi & Co.	W. I. Burdes
W. R. Bell	W. R. Bell, adm.nist'r,
S. Benjamin & Co.	A. Bodault & Co.
Louis Balloe	Bourcier & De Sapet
L. Belabot	F. Boléon
J. Brandon	F. Breau
J. F. Barthelemy	Louis Baner
Barrois & Bro.	D. Beltram
C. Barbe	F. Barbado
J. A. Blaffer & Co	W. Alexandre Basse
Jean Bellenotte	J. A. Bordenat
Samuel Banders	Compagnie & Lambert
James B. Coleman	P. Calloway, agent
Amadée Couturié	F. Caro
Lucy Curtis	François Carreca
Creole Fire Co. No. 9	Cassidy & Miller
P. Casso, agent	P. Casso
Eugene Coulon	M. Connell
J. Conard	L. Charest
J. H. Chipot	Herman Curtiss
Louis Chapiain	John Crickard
Etienne Dubois	Dubois & Lamanaque
Mme Louis De Gallo	P. Duchesne
T. B. Dunbar	A. Dutemotte
F. Dugas	J. C. Denis
Arthur Denis	De Salner Hart & Co.
Dominique Beuz	Eugene Dugan
C. Dreux	C. M. Dell
A. Dumestre	A. T. Dumas
Duvallier & Co.	A. De Sainte Gême
R. Essodier	Samuel Elliott
Percival Fergey	Fletcher Flango
F. R. Fatima	Foley, Conger & Co.
J. A. Fernandez	A. Fusich
Fritz & Brandon	Charles Fitz
J. B. Frank	M. Faller
Gustave Farate	B. C. Folmour
Felber & Summerheim	G. R. Finlay
Mme Gust. Fournade	Joseph Guenechaise
Joseph Gatzinger	Gennelly & Allen
F. Generally	A. Gronchy
Isadore Goldred	Fred Good
Goldenbow & Kelly	Mme Arcole Gutwand
S. H. Gardner & Co.	Samuel Gorman
S. Guimonit	J. Gettier
S. J. Hamilton	George Hempel & Viquer
J. M. Hemmig & Co.	Geo Hew, M. D.
Mme Anna Hill	L. Hamm
G. G. Holt	Mme Henry Hébert
Mary Israel	J. C. Joseph & Co
Johnson & Mensum	C. L. Justham
Jourdan & Co.	J. Jambold
R. Jahnpay	Emile Kerr
Mary Johnson	Knobloch & Co.
C. W. Kollender	Armand Léonard
E. Kammerson	D. Leplace
Joseph Larrieu	C. Lauriston
C. Lassen	La. Equit. Life Ins. Co.
C. L'Este & Co.	Lucas & Co.
Edward Liechy	J. H. Lepezin, Bro.
Lohnhaus & Dahle	Louis Mannhaes, Co.
L. Lehn	Peter Lessen
C. A. Lenaux	Charles Hansen
E. Mentzer & Co.	J. Martin
A. J. Montale	S. Maritain
A. Mazo	Moreno, agent
M. Mayer	C. M. Mercuin
A. & F. Maness, curateur	Mosquera & Labeule
Chas Mousien, Succ. de	J. Marmo
Philip McCabe	B. Morpean
Louise Malle	Orville Marigny
J. May	J. Moignan
E. A. Mercier	M. Marin
Michael Meliloux	Marcelle Nivotte
Menlon & Bell	Frank Oberhausen
A. Olivier & Co.	A. B. Onion, curateur
A. Pable	F. P. Fernly, agent
Mme Anne Peignot	Prichard & Bellfour
P. Paris	Perkins, Swenson & Co.
G. Pacher	J. B. Puckett
A. Pattison	A. Piffet
A. Petro	Planters Cotton Press
A. Quinelo Fils	R. Rabasso
A. Roger & Co.	J. Reviere
F. Rouge	Mme Anna Serem
J. R. Segnette	William Sweets
C. Schmitt	Southern Bank Culture Assn.
J. Simon	
R. Smith	Simmchetter & Dreyer
M. Scott	L. F. Stuerken
Smith & Co.	Schneider & Zuberbier
F. Sparks	J. Shepherd & Co.
R. F. Stewart	S. Sambery
J. R. Saxlant Schaller	J. J. Sarwart, tuteur
David Slaught	Mme F. Sanders
Mme M. E.	H. A. Simpkins
R. F. Schroedeman	Alfred Shaw
E. N. Seal	A. S. Sutton
Nicholas Tit	J. A. Thompson
A. Tessen	Robert Tobin & Co.
Samuel M. Todd	C. A. Todd
W. Van Benthuysen	M. A. Viers
R. Verstey	Mme A. Villard
Philip Vallerin	Fred Voigt
Philip Wagner	Louis Weis
Wm. Whan, Suc. de	Adolf Wade
Wilkerson & Moody	A. A. Walsh
R. Wagner	Louise Wilson
R. L. Zell & Co.	E. N. White
	W. A. Zeorts &

Succession de Mathias Traub et Susanne [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,546—Division B—Attendu que Daniel Roland a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mathias Traub et femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans le délai de dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

25 juil—25 30—août 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence de choix pour famille, No 428 rue Carondelet, entre Euterpe et Polymnie—Dans l'affaire de Hugh W. Brown vs. Lawrence Watt Brown et als.

No. 26,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, le prix payable en valeur ci après décrite, savoir:

La maison de résidence en bois à deux étages, 428 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnie. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison conviendrait à une nombreuse famille; elle est située dans un quartier paisible et bien habité, à proximité de tous lieux publics d'utilité et des lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente—Un tiers au comptant du prix d'adjudication comptant, au gré de l'acquéreur; le reste s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement final, garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale; les bâtisses sur la propriété devront être assurées comme sécurité additionnelle et collatérale du paiement des dits billets; et l'acte de vente devra renfermer la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité et conditions.

L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année courante 1889, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chs. G. Andry, notaire.

4 août—4, 11, 18, 25—1, 7 sept.

PAR B. ONORATO.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyre et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Baumach vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,661.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, d'après et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé, daté le 27 juillet 1889, il sera vendu, la propriété des faillis ci-après, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Palmyre, Gasquet et Galvez, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 21 novembre 1851, lequel dit lot mesure 29 pieds de face à la rue Johnson, sur 130 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire public aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.

31 juil—31—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Rampart. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph D. Weber vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,809.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Juge N. H. Rightor, juge également de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 24 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, droits, passages, servitudes, privilèges et dépendances, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Rampart, désigné par le No 5 sur un plan de Theodore de Vaucelle, et le dit terrain mesure, d'après ce titre, 30 pieds de façade rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit pour le paiement des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devra porter toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt d'avant en cas de perte pour cause de vente, et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, la taxe due et exigible en 1889. L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent est requis sur le lieu de la vente.

27 juil—27—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le 4me district, No 498 de la rue Annonciation coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Maria S. Rightor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,282.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 77, borné par les rues Première, Deuxième, Annonciation et Chippewa, désigné par le lot No 23 et mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Annonciation et ayant 30 pieds 6 pouces sur la rue Première, avec une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui la divise du lot 22, et 122 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par privilège, et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant F. Kuechner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan—A des conditions faciles.

Succession de John Rapp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 22,009.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant en lieu et place du juge N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, en date du 22 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant et en dépendant en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné comme lot No 3 sur un plan fait par H. Mosthausen, voyer, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le même îlet et désigné par le No 4 sur ledit plan fait par Mosthausen, et mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles et attenant à la propriété premièrement décrite.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou à un an, au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir du jour de la vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 juil—24 27—août 3 10 17 24

PAR VINCENT & CO.

Succession de A. A. Peterson.

Le fonds de marchandises sèches, No 294 rue Decatur.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., au magasin No 294 rue Decatur, par un ordre de l'Hon. juge F. D. King, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juillet 1889, dans l'affaire de la succession de A. A. Peterson, décédé et le contenu du dit magasin de marchandises sèches, consistant d'un assortiment complet de merceries, marchandises sèches et de fantaisies; aussi, les comptoirs et installations.

Conditions—Comptant.

26 juil—26 31—3 7 août—

No 25,304.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande pour l'exécution de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux ou créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.

Par ordre de la cour,

HUGUES J. LAVERGNE,
Greffier adjoint.

3 juil—3 17 août 1